

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

21 / 2 / 1905.

N° 5031/40

12

OBJET :

offre de vente  
d'un "Verlat"  
10.000 fr

A Monsieur Fleck

229. Avenue Albert

Uccle Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un tableau

qui fait l'objet de votre lettre du 11 courant

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition,

peut être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

ANNEXE

récépissé

Expédié le

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

12  
228, Avenue Albert  
Uccle, Bruxelles.

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE

le 13/3/1905

5031/40

Paris 1905

La Commission  
du Grand Musée  
royal  
Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire  
remettre avec la présente un  
tableau de H. Vertat qui a  
été peint en 1878 & acheté chez  
le maître à la même époque  
pour la somme de fr. 3500 -  
Veuillez me faire une offre si  
vous êtes amateur, - la personne  
qui vous l'a vendu me l'a  
donné en option pour la  
somme de Dix mille francs  
Dans l'attente de vous lire  
Veuillez agréer Messieurs mes  
salutations distinguées  
E. P. K.

## RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de ..... l'ouvrage..... soumis à  
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de  
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 5031/40 en  
date du 21<sup>3</sup> / 1905.....

Bruxelles, le 23 Mars 1905  
Epicq